



Fédération Française de Voile - Ligue Côte d'Azur
CLUB NAUTIQUE D'ANTIBES - JUAN LES PINS

La Chrétienne

16 septembre 2007

INSTRUCTIONS DE COURSE

1 Règles

1.1 La régata sera régie par :

- les Règles de Course à la Voile (RCV) 2005-2008,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le guide des croiseurs à Handicap 2007 pour les classes HN,
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- les présentes instructions de course.

1.2 La régata est classée en catégorie C de publicité. Les concurrents portant une publicité individuelle devront présenter l'autorisation valide délivrée par la F.F.V.

1.3 A partir de l'heure légale du crépuscule (30 minutes après l'heure locale du coucher du soleil fixée à 19 h 20), les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par le RIPAM.

1.4 Les bateaux devront être équipés au moins pour la cinquième catégorie de navigation.

2 Inscriptions

2.1 Les voiliers admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences F.F.V. valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs, de tous les membres de l'équipage résidant en France.

Les responsables des voiliers portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile (prescription FFV à l'annexe 1 des RCV).

2.2 **En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir.**

Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.

2.3 Changement d'équipage au cours de l'épreuve : En cas de maladie, d'accident ou de circonstances particulières, le changement d'un membre de l'équipage doit être demandé par écrit au comité de course qui pourra exiger un certificat médical en cas de maladie ou d'accident.

2.4 Identification : Les concurrents devront arborer dans leur pataras ou à défaut dans le hauban tribord un pavillon distinctif de classe conforme à leurs règles de classes. Tout concurrent qui n'est plus en course doit enlever ce pavillon distinctif.

2.5 Classes admises

HN. : Toutes classes en possession de leur carte d'identité valable.

Monotypes habitables

Multicoques habitables jaugés M2000

3 Avis aux concurrents

Les avis aux concurrents seront affichés sur le panneau officiel situé au Club House du Club Nautique d'Antibes

4 Modifications aux instructions de course

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant le départ prévu le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il doit prendre effet.

5 Signaux faits à terre

5.1 Il n'y aura pas de signaux à terre

6 Programme des courses

6.1 Le premier signal d'avertissement sera donné le Dimanche 16 septembre à partir de 9 h 30.

7 Pavillons de classe

Le pavillon rose sera utilisé pour les classes CAH A, B, C, D et R1

Le pavillon Jaune sera utilisé pour les classes CAH E, F, G

Le pavillon blanc sera utilisé pour les classes R2, L, R3, R4, multicoques et monotypes habitables

Dans les présentes instructions de course, le terme "classe" recouvre une classe, ou un groupe de classes.

8 Zone de course

Le parcours est prévu entre Juan les pins et la tourelle de la Chrétienne située à l'est de la baie d'Agay, dans l'Esterel.

9 Parcours

9.1 Après le départ donné devant le port Gallice à Juan les Pins, les yachts devront aller virer en la laissant à bâbord la tourelle de la Chrétienne. Puis, ils laisseront à tribord la marque de « Saint Féréol » puis ils gagneront la ligne d'arrivée située devant le Port Gallice à Juan les Pins.

Les Iles de Lérins et leurs dépendances devront être laissées à terre à l'aller comme au retour. Ce sont des marques de parcours.

La longueur du parcours est de 26 nautiques.

9.2 La course pourra être réduite à La Chrétienne ou à la marque « Saint Féréol »

9.3 L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement (voir § 10 des IC). L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BABORD. Ceci modifie Signaux de course.

10 Marques

Bouée de dégagement : bouée tétraédrique jaune mouillée ½ mille environ au vent de la ligne de départ (le cap compas sera affiché si possible sur le bateau comité).

Marques de départ : Bateau comité portant pavillon orange (le départ sera donné entre deux bateaux comités)

La Chrétienne : tourelle Cardinale Sud située devant les vieilles d'agay, dans l'Esterel au Sud Est de la Baie d'Agay

Marque de « Saint féréol » : bouée tétraédrique jaune située environ à 0.2 milles dans le sud est de l'ilot Saint-féréol

Marque d'arrivée : Bouée tétraédrique jaune située à 300 mètres environ dans le sud ouest du Port Gallice.

11 Départ

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, système 1, modifiée comme suit :

<i>Signal</i>	<i>Pavillon et signal sonore</i>	<i>Minutes avant le signal de départ</i>
Avertissement	Pavillon de classe; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, Z avec I, ou noir ; un signal sonore	4

Une minute	Amenée du pavillon préparatoire ; un signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon de classe ; un signal sonore	0

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être pris en considération.

Le pavillon Z déferlé comme signal préparatoire à la place du pavillon I signifie : « les règles 30.1 et 30.2 sont en application ». (Ceci modifie les signaux de course)

- 11.3** Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par le mât le plus en arrière du comité situé sur le bateau comité et la marque de départ. La ligne sera franchie dans le sens Nord-Est / Sud-Ouest.
- 11.4** Les voiliers dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à l'écart de la zone de départ et de tous les voiliers dont le signal préparatoire a été donné.
- 11.5** Un voilier ne doit pas partir plus de 20 minutes après son signal de départ.
- 11.6** Quand un bateau viseur est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle et aucun voilier ne peut naviguer entre lui et la marque de départ depuis le signal préparatoire jusqu'au signal de départ, ni passer entre lui et la marque pour revenir prendre le départ conformément à la règle 30.1.
- 11.7** En cas de rappel général, le départ de la série rappelée sera effectué le plus rapidement possible. L'ordre des départs ne sera pas changé, les séries suivantes seront retardées d'autant.

12 Bateaux pointeurs aux marques

Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque.

13 Changement de parcours après le départ

Il n'y aura pas de changement de parcours

14 Arrivée

- 14.1** Les extrémités de la ligne d'arrivée seront déterminées par le mât portant un pavillon bleu du bateau comité et la marque d'arrivée.
- 14.2** La ligne d'arrivée est située devant le Port Gallice à Juan les Pins
- 14.3** Si les conditions météorologiques ne sont pas satisfaisantes, une arrivée raccourcie pourra être effectuée :
- à la Chrétienne. L'arrivée sera dans ce cas jugée entre le bateau comité portant pavillon « S » et la tourelle de la Chrétienne.
- A la marque de St Féréol : l'arrivée sera dans ce cas jugée entre le bateau comité portant pavillon « S » et la marque de St Féréol.

15 Système de pénalité

- 15.1** Le système de pénalité est le système 2 :
Système 2 : règle 44.3 - Pénalités en points, modifiée comme suit:
- Infraction reconnue (pavillon et reconnaissance écrite) : 20% du nombre d'inscrits
- Infraction reconnue avant instruction, sans pavillon jaune : 30% du nombre d'inscrits
- Pavillon jaune déferlé sans reconnaissance écrite : 30% du nombre d'inscrits
- Infraction non reconnue, et avérée après instruction : 50% du nombre d'inscrits
- Si l'infraction a provoqué des dommages sérieux ou donné un avantage significatif malgré l'application de la pénalité, le jury peut prononcer la disqualification.
- 15.2** Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :
Reconnue ou non, une infraction à ces règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

16 Temps limite

- 16.1** La ligne d'arrivée du parcours normal sera fermée à 18 h 30 le Dimanche 16 septembre pour toutes les classes. En cas d'arrivée à la Chrétienne, le temps limite est fixé à 16 heures.

17 Réclamations

- 17.1** Les réclamations doivent être écrites sur les imprimés disponibles au secrétariat de course et déposées au plus tard une heure après l'arrivée du voilier concerné.
- 17.2** Pour l'application de la règle 61.1(b), les numéros des voiliers objets d'une réclamation par le comité de course ou le jury pour un incident observé dans la zone de course seront affichés sur le tableau officiel avant l'expiration du délai précisé au § 17.1.
Si le comité de course est empêché de déposer ses réclamations dans le délai prescrit en 17.1, les concurrents seront informés par affichage de la durée de prolongement du délai de dépôt des réclamations du comité de course. (Ceci modifie les règles 61.1(b) et 61.3 des RCV).
- 17.3** Les convocations seront affichées dans les 30 minutes après l'heure limite de dépôt des réclamations pour informer les concurrents où et quand se tiendra l'instruction dans laquelle ils sont parties ou cités comme témoins.
- 17.4** Le jury instruira les réclamations dans l'ordre approximatif de dépôt dès que possible.
- 17.5** Modification des règles 62.2 et 66 des RCV : les délais prévus aux règles 62.2 et 66 des RCV sont réduits de telle manière qu'aucune demande de réparation ou de réouverture ne sera acceptée plus 30 minutes après communication de la décision concernée.
- 18 Classement**
- 18.1** Le système de points a minima, règle A2 des RCV, s'appliquera.
- 18.2** Pour les HN, le classement s'effectuera selon le système du temps sur distance sans application du cvl en conformité avec le guide des croiseurs à handicap. Des regroupements ou séparations de classes pourront être effectués. Ils seront affichés le samedi avant 19 heures au tableau officiel. Pour les loisirs et monotypes classement en temps réel, pour les multicoques habitables, classement en temps sur temps.
- 18.3** Dans une classe, si aucun bateau n'est classé sur le parcours normal, c'est l'éventuel pointage de la Chrétienne qui servira pour le classement final de la classe.
- 18.4** une seule course est prévue.
- 18.5** Les voiliers disqualifiés en application de la règle 30.3 des RCV seront enregistrés après l'abréviation BFR (Black Flag Rule). (Additif à la règle A3 des RCV).
- 19 Remplacement du matériel sinistré**
Ces remplacements doivent être limités aux avaries jugées irréparables sur des matériels limités. La décision est soumise à l'autorisation du comité de course, après avis éventuel du jaugeur.
- 20 Jauge**
- 20.1** Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment lors de l'épreuve, avant le départ ou après l'arrivée des bateaux.
- 20.2** Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamations.
- 21 Sécurité**
- 21.1** Contrôle de sortie et de retour des voiliers : Aucun système de contrôle ne sera appliqué.
- 21.2** Abandon : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler, si possible à un bateau du comité de course ou par VHF au comité de course et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le jury pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.
Le canal de vacation radio sera le 69
Le numéro de téléphone du CN Antibes est le 04.93.65.80.00
- 21.3** Matériel de sécurité : Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classes ou par la réglementation en vigueur.
- 22** La remise des prix se déroulera dans les locaux du Club Nautique d'Antibes, quai du Fort Carré sur le port Vauban à Antibes à 20 heures dimanche soir après l'épreuve.